

Commune de Chanay
01420 Chanay
Tél : 04/50/59/50/38

Arrêté n° : 2026-036

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL
DÉLÉGUÉ
CHAPUIS ROBERT**

Madame le Maire de la Commune de CHANAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122.18, L2122.20, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le procès-verbal d'installation des Conseillers Municipaux en date du 20 mars 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026-015 du 23 mars 2026 désignant Monsieur Robert CHAPUIS en tant que Conseiller Municipal délégué en charge du Comité Consultatif d'Actions Sociales ;

Considérant les nécessités de bon fonctionnement de l'administration communale.

A R R E T E

Article 1^{er} : La délégation consentie à Monsieur Robert CHAPUIS, Conseiller Municipal délégué, par arrêté n°2026-015 du 23 mars 2026 est abrogée.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la commune de Chanay.

Fait à Chanay le 25 août 2026.

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



➤ Arrêté publié sur le site internet de la commune le 25 août 2026.